



Avenants de rémunération : vous n'êtes pas seuls !

Depuis quelques jours vous êtes nombreux à nous contacter au sujet de la signature de vos avenants de rémunération.

Vous nous faites état de pressions voire de menaces à peine voilées de la part de votre hiérarchie.

Ces pressions se font à tous les niveaux de l'entreprise, dans la plupart des segments, sur toutes les populations. L'UNSA ne laissera pas faire.

Ceci est inacceptable !!

Nous avons interpellé la DRH du groupe et lui avons demandé de faire cesser immédiatement ces pratiques immondes.

En parallèle nous traitons chaque cas particulier que vous nous communiquez.

Chaque année un nouveau mode de calcul de la rémunération variable est mis en place. La mise en place, devons-nous nous attendre à subir ce chantage tous les ans ? C'est insupportable !

Sachez-le, l'acceptation de cet avenant est à votre main. En aucun cas on ne peut vous forcer à le signer : c'est votre libre arbitre.

NON, l'acceptation de ces nouvelles conditions de rémunération variable n'est pas représentative de votre implication dans l'entreprise, de votre considération pour vos collègues « qui ont déjà signé » ni même de votre état d'esprit « corporate ».

NON, ni la transformation de votre CDD en CDI, ni vos souhaits de mobilité fonctionnelle n'ont à être pénalisés d'un refus de l'avenant.

NON, votre avenir chez Adecco n'a pas à être conditionné par la signature d'un avenant de rémunération.

Certains d'entre vous ont signé, quelques fois en pleurant pour que ça cesse. Ce sont des situations indignes d'une entreprise qui a par ailleurs annoncé une refonte de la culture managériale en 2018 pour « plus de plaisir au travail ».

La deadline pour la signature arrive dans quelques heures, ne vous laissez pas faire.

Contactez-nous.

Catherine Onillon DSC 06.73.64.48.05

/ Marc Hatchadourian DSCA 07.78.46.11.76



unsa.adecco@gmail.com



Unsa Adecco



@Unsaadecco